

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 5 octobre 2023

Président : Gianluca Orefice

Synthèse

La commission a d'abord examiné cinq projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.

L'enquête triennale sur les chaînes d'activité mondiale porte sur l'organisation des entreprises dans une économie mondialisée et la fragmentation de leurs processus de production, dont les conséquences peuvent être l'externalisation de travaux en France, leur délocalisation ou leur relocalisation. Servant en partie à répondre à une demande d'Eurostat, elle sera pour la première fois menée dans l'ensemble des pays de l'UE en 2023.

L'enquête triennale sur la filière automobile est une nouvelle enquête d'initiative nationale. Elle vise à éclairer les mutations de cette filière en lien avec les forts enjeux du secteur, en particulier la transition vers la voiture électrique.

L'enquête sur les prix prévisionnels du gaz et de l'électricité auprès des fournisseurs, menée une première fois en 2022 pour l'électricité, dans un contexte de très forte augmentation du coût de l'énergie, est annualisée et élargie. Les résultats de cette enquête de prospective peuvent notamment servir d'intrants pour les notes de conjoncture et les comptes trimestriels et sont diffusés dès le mois de janvier suivant la collecte de décembre.

L'enquête trimestrielle sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) qui existe depuis 1969 sert principalement au calcul de l'indice du coût de la construction. Cet indice, utilisé pour le calcul de l'indice des loyers commerciaux et celui des activités tertiaires, est demandé par Eurostat et sert aussi de déflateur dans le cadre des comptes nationaux. L'enquête devrait passer de une à deux phases et être dématérialisée en vue du label.

L'enquête quinquennale sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024 permet de répondre aux besoins de suivi du plan Ecophyto, d'alimenter le débat public s'agissant des pratiques culturelles et des traitements phytopharmaceutiques, et de répondre au règlement européen actuel relatif aux statistiques sur les pesticides. En anticipation de l'évolution du dispositif statistique permettant de répondre à la réglementation européenne sur les intrants et produits agricoles, les enquêtes portant sur l'arboriculture et la viticulture ont été fusionnées.

Après des échanges entre producteurs et autres membres de la commission, des avis d'opportunité sont accordés à toutes ces enquêtes.

Par ailleurs, deux enquêtes ont obtenu une prolongation d'avis d'opportunité : d'un an pour l'enquête annuelle sur **les consommations d'énergie dans l'industrie**, dont les nouvelles questions ont été présentées ; pour la collecte 2023 de l'enquête sur **la production de déchets non dangereux dans le tertiaire** résultat de de la fusion des mêmes enquêtes dans les services et dans le commerce, dont les avis d'opportunité avaient été attribués en 2020 pour les collectes 2021 et 2023.

Deux demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'avis 7bis sont présentées et acceptées : une demande du département des statistiques et des études du commerce extérieur auprès du service des données et études statistiques, concernant les données de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des principaux importateurs de gaz naturel, afin de **mieux identifier les pays de provenance des importations de gaz**. Une autre demande émane du service des données et études statistiques, auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie concernant les données relatives aux entreprises de taxi, afin d'éclairer **l'activité des taxis de province**.

Le thème central de la réunion était la rédaction des avis de moyen terme. Dominique Francoz, chargée de préparer le programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis, a d'abord rappelé le **processus de concertation mis en œuvre**. Initié au second semestre 2022, ce programme a nécessité une vingtaine d'entretiens avec les producteurs, une consultation publique qui a obtenu 150 réponses exploitables, des consultations de membres du Bureau et du Conseil, deux focus group sur les thèmes des statistiques sociales et de la transition énergétique, une dizaine d'entretiens avec des utilisateurs (acteurs locaux et Hauts conseils). Les neuf projets d'avis rédigés proposés à la commission concernent trois grands thèmes : transition écologique, transformation numérique et traçabilité, chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises, observation sectorielle des entreprises.

Petra Sneijers, directrice des statistiques des entreprises et du commerce à Eurostat, présente ensuite des **pistes d'amélioration des statistiques d'entreprises**. Des réglementations récemment actées ou à venir ouvriront **l'accès à de nouvelles sources** : la révision du règlement 223/2009 (« loi statistique »), l'activation prévue en 2027 du point d'accès unique aux données réglementaires des entreprises, la directive sur la durabilité des entreprises (CSRD - *Corporate Sustainability Reporting Directive*) qui les oblige à utiliser des normes communes pour la publication d'informations en matière de durabilité, l'initiative sur l'érosion de la base d'imposition intérieure et du transfert

de bénéfiques dus aux entreprises multinationales, règlement européen pour une industrie à zéro émission nette, le cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, la directive concernant l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés. Par ailleurs, Eurostat va définir un programme de travail cohérent **d'appariement de microdonnées**, riche de son expérience de 16 projets menés par différents instituts statistiques nationaux (INS) à partir de types de données et de savoir-faire variés. Le niveau européen peut permettre à différents INS de travailler sur des bases communes, d'approfondir certains sujets sans alourdir la charge des enquêtés, et facilite la négociation au niveau national pour l'accès à des sources privées.

Neuf propositions d'avis rédigées, disponibles dans un document préparatoire et réparties en trois grands thèmes, sont par la suite soumises successivement à la discussion.

1/ Eclairer le **rôle des entreprises dans la transition écologique** (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques). Il serait possible de préciser la liste des impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale ; la mention de la « consommation de ressources » permet de rester large et ne prétend pas à l'exhaustivité, la question de la biodiversité est en revanche ajoutée.

2/ Observer les **transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique** : cet avis donne lieu à plusieurs débats. D'autres thématiques centrales pour le système agricole excèdent la question de la transition écologique, (santé des consommateurs comme des agriculteurs, souveraineté alimentaire) et ne sont pas mentionnées ici. Des précisions sont demandées pour savoir ce que recouvre « la question de la traçabilité des produits » et si elle prend en compte les conditions de travail, les impacts sociaux et sanitaires. Il s'agit d'avoir des informations sur les modes de production et leurs impacts. Par ailleurs, la commission du Cnis « Emploi, qualifications et revenus du travail » traite des conditions de travail. La question de la souveraineté alimentaire et de la capacité à nourrir les populations est en revanche essentielle et pourra être mentionnée dans l'avis sur les stratégies d'approvisionnement (avis 6).

3/ **Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en matière de transition écologique** : la transition écologique est-elle une cause ou une conséquence des efforts de R&D ? La commission a considéré que cette question relève plus de l'analyse que de la production statistique.

4/ **Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**. Il est rappelé que la question des changements organisationnels comme le développement du télétravail sont ici étudiés du point de vue des entreprises : un avis à propos de son effet sur les salariés sera examiné par la commission du Cnis « Emploi, qualifications et revenus du travail ». Les faibles gains de productivité enregistrés en France sur la période récente en comparaison de ceux d'autres pays rend cette question particulièrement pertinente et conduit à la replacer dans une perspective internationale.

5/ Développer les **travaux européens sur les entreprises multinationales**. Il est demandé d'élargir la question des conséquences des stratégies d'organisation et de localisation des groupes multinationaux à d'autres thèmes que l'activité et l'emploi, comme la fiscalité.

6/ **Stratégies de localisation des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements** : il est demandé d'ajouter la question des effets de l'organisation internationale des entreprises sur l'autonomie stratégique du pays, comme, par exemple, dans le cas de l'industrie pharmaceutique. La question essentielle de la souveraineté alimentaire (cf avis 3) est avant tout environnementale et sanitaire et s'articule mal à la thématique du titre de l'avis. Il est convenu de supprimer le paragraphe de contextualisation et de parler de manière plus large de stratégies de production plutôt que de stratégies de localisation, en particulier en lien avec le secteur agricole. La mention « cartographie des dépendances critiques en intrants industriels de la France » ne doit pas conduire à focaliser l'attention sur des produits identifiés et spécifiques. Derrière cette question se cache essentiellement la question du pays d'origine, et il n'est pas nécessaire de maintenir le qualificatif « critique ».

7/ **Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS)**. Quatre modifications du projet d'avis sont proposées en séance : l'ESS ne constitue pas un secteur économique mais désigne plutôt un statut ou un écosystème ; son périmètre est délimité et a déjà fait l'objet de travaux statistiques ; les entreprises de l'ESS sont quant à elles comprises dans le périmètre des entreprises ; si ce secteur est significatif, rien ne permet d'affirmer qu'il est actuellement en expansion.

8/ **Progresser dans la connaissance des entreprises de l'« économie bleue »** : la définition de l'économie bleue est modifiée à la marge ; il est précisé qu'il s'agit bien de l'économie en lien avec la mer.

9/ **Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises et la comptabilité nationale** : il est important de maintenir la dynamique de concertation qui a eu lieu dans le groupe de travail à propos de la révision de la NAF. Le domaine de la comptabilité nationale n'est mentionné que dans le titre et non dans le corps de l'avis, et mobilise un niveau plus agrégé de la nomenclature.

Les avis de la commission seront portés devant le Bureau du Cnis en décembre, avant d'être transmis au Conseil.